

# TABLE RONDE 2

## Prévention du risque incendie

---

**Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)**  
*M. François FAUCON - Chargé de mission défense des forêts contre les incendies*  
"Cadre réglementaire de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI)"

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS)**  
*Colonel Thierry ROBERT - Directeur départemental adjoint du SDIS 41*  
"RETEX feu de forêt de Souesmes et vers la surveillance de la Sologne"

**Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)**  
*M. François FAUCON*  
"Déclinaison de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) dans les territoires"

**Tribunal judiciaire d'Orléans**  
*Mme Emmanuelle BOCHENEK - Procureure de la République*  
"Typologie des infractions et responsabilité pénale"



# TABLE RONDE 2

## Prévention du risque incendie

---

**Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)**

*M. François FAUCON*

*Chargé de mission défense des forêts contre les incendies*

“Cadre réglementaire de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI)”

---



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Sapeurs-Pompiers  
Loir-et-Cher*

# SÉMINAIRE SUR LES ENJEUX FORESTIERS

Prévention du risque incendie

François FAUCON, coordinateur DFCI DDT37/DRAAF/DREAL  
Colonel Thierry ROBERT, directeur départemental adjoint SDIS41

# LES DIFFÉRENTS OUTILS DANS LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

Classement de massifs  
à risque d'incendie

Plan  
départemental  
de protection  
des forêts  
contre  
l'incendie  
(PDFCI)

Plan de massif

ASA/ASL  
DFCI

AP sur les  
Obligations  
légales de  
débroussaillage  
(OLD)

AP sur les  
brûlages et les  
activités

Urbanisme

Communication

Atlas DFCI

Equilibre  
sylvo-  
cynégétique

Surveillance

**Dispositions**

**réglementaires**

**Outils**

**techniques**

# Arrêté brûlages et activités

Arrêté préfectoral qui régleme l'usage du feu en milieu naturel et les activités susceptibles de provoquer des départs de feu.

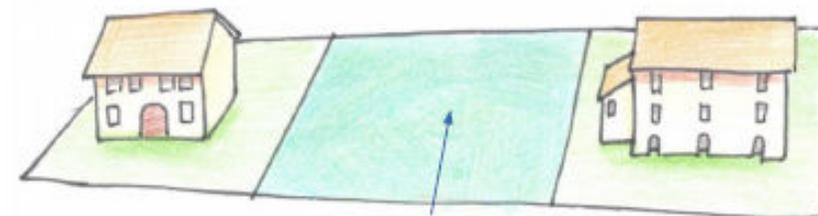
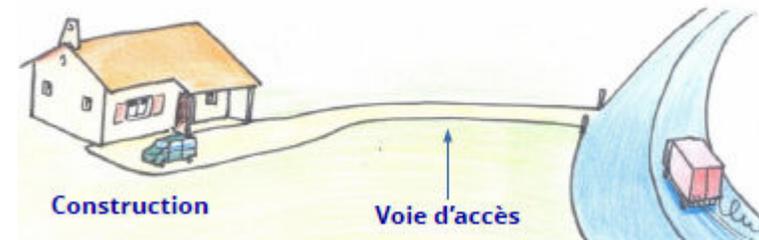
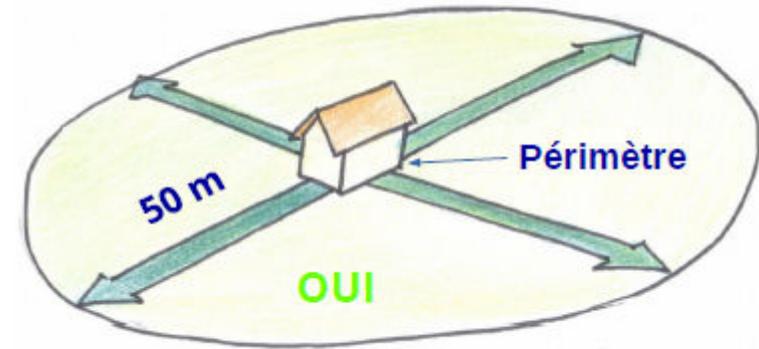
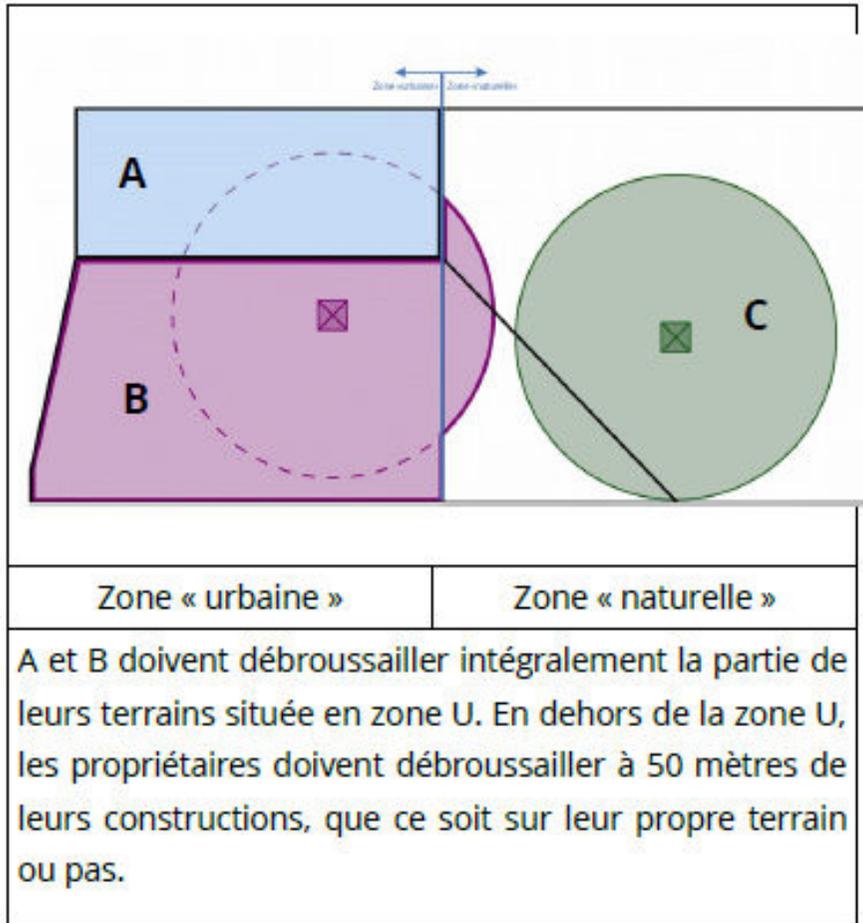
=> Lutte contre l'éclosion et la propagation des feux, protection des personnes, des biens, des animaux et de la forêt et de l'environnement

Bases réglementaires :

- Code forestier
- Code de l'environnement
- Code de la santé publique
- Code rural et de la pêche
- Code de la construction et de l'habitation
- Code pénal
- Code civil (pouvoirs de police du préfet)



# Les Obligations légales de débroussaillage (OLD)



**En « zone U », une parcelle non construite doit aussi être débroussaillée**

Carte de zonage interactive :  
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

# Urbanisme

Prendre en compte le risque feu de forêt dans l'urbanisme :

- Porter à connaissance de l'État
- Prise en compte dans les PLU/PLUi : développement territorial, prescriptions pour la construction, inconstructibilité
- Mention du périmètre soumis à OLD dans les PLU/PLUi
- Information acquéreur et locataire (IAL) – janvier 2025



<p>Fenêtres (vitre, châssis, volets)</p>	<p><b>Châssis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>éviter le polymère (polycarbonate, polypropylène, PMMA, ...), l'aluminium et le PVC</li> <li>privilégier le bois</li> </ul> <p><b>Volets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>éviter le polymère (polycarbonate, polypropylène, PMMA, ...), l'aluminium et le PVC</li> <li>privilégier le bois plein et équiper toutes les fenêtres de volets</li> </ul> <p><b>Vitre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>éviter le polymère (polycarbonate, polypropylène, PMMA, ...)</li> <li>privilégier le verre et double vitrage</li> </ul>
<p>Portes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>éviter le polymère (polycarbonate, polypropylène, PMMA, ...), l'aluminium, le métal et le PVC</li> <li>privilégier le bois plein</li> </ul>
<p>Toiture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>éviter une toiture végétalisée, les tôles métalliques, le fibrociment, les tuiles ajourées, les évacuations (tuiles d'aération, cheminées) non équipées de grilles</li> <li>privilégier les tuiles, les ardoises (toit en pente) ou les dalles de béton (toit terrasse) et équiper les ouvertures (tuiles d'aération, cheminées) de grilles</li> </ul>
<p>Façades</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>éviter les matériaux d'isolation de façade par l'extérieur, le bois aggloméré crépi, le bardage bois, les poutres apparentes</li> <li>privilégier la pierre, le béton cellulaire, les briques, les parpaings crépis, et équiper les évacuations</li> </ul>

# TABLE RONDE 2

## Prévention du risque incendie

---

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS)**

*Colonel Thierry ROBERT*  
*Directeur départemental adjoint du SDIS 41*

“RETEX feu de forêt de Souesmes et vers la surveillance de la Sologne”

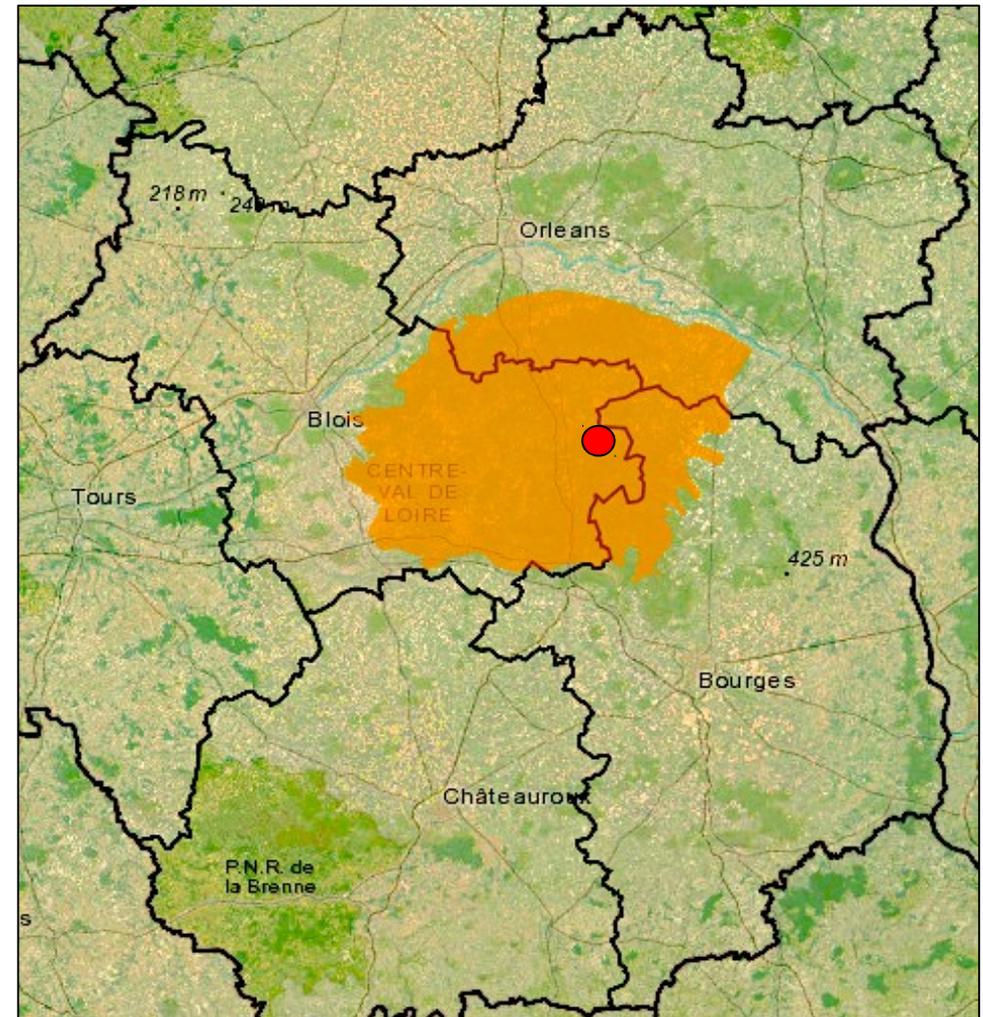
---



# RETEX Feu de Forêt de SOUESMES (Sologne - Loir-et-Cher)

## Un contexte :

- Date : le 14 septembre 2020
- Heure : 15h46
- Température 35°C - Humidité 22%
- Danger IFM fort = dispositif SDIS de renforcement FDF activé
- Tension opérationnelle ce jour : 2 feux de végétation déjà en cours





## RETEX Feu de Forêt de SOUESMES (Sologne - Loir-et-Cher)

### Des moyens :

- **Pic opérationnel à 174 SP et 35 engins** de lutte sur ce sinistre
- Effectifs mobilisés **cumulés : Plus de 600 sapeurs-pompiers** dont 530 du SDIS 41 et 72 des SDIS 18, 36, 37 et 45
- **2 Dash** moyens nationaux et 1 **hélico SAG**
- Gendarmerie 41, ONF, Conseil départemental, DDT et Elu
- Charge opérationnelle : 6 000 hommes/heure



Alerte 15h46 - Départ 15h51 - Arrivée sur les lieux  
16h12 - Fixé 02h31 le 15/09 - Éteint le 22/09 - Fin le  
25/09

## RETEX Feu de Forêt de SOUESMES (Sologne - Loir-et-Cher)

Des conséquences :



- Évaluation socio économique : Plus de **2 millions d'euros** préservés
- Passage à un **scénario dimensionnant** pour le SDIS 41



Feu de forêt **de plus de 500 ha** en Sologne  
(Zone NATURA 2000) nécessitant des  
renforts zonaux

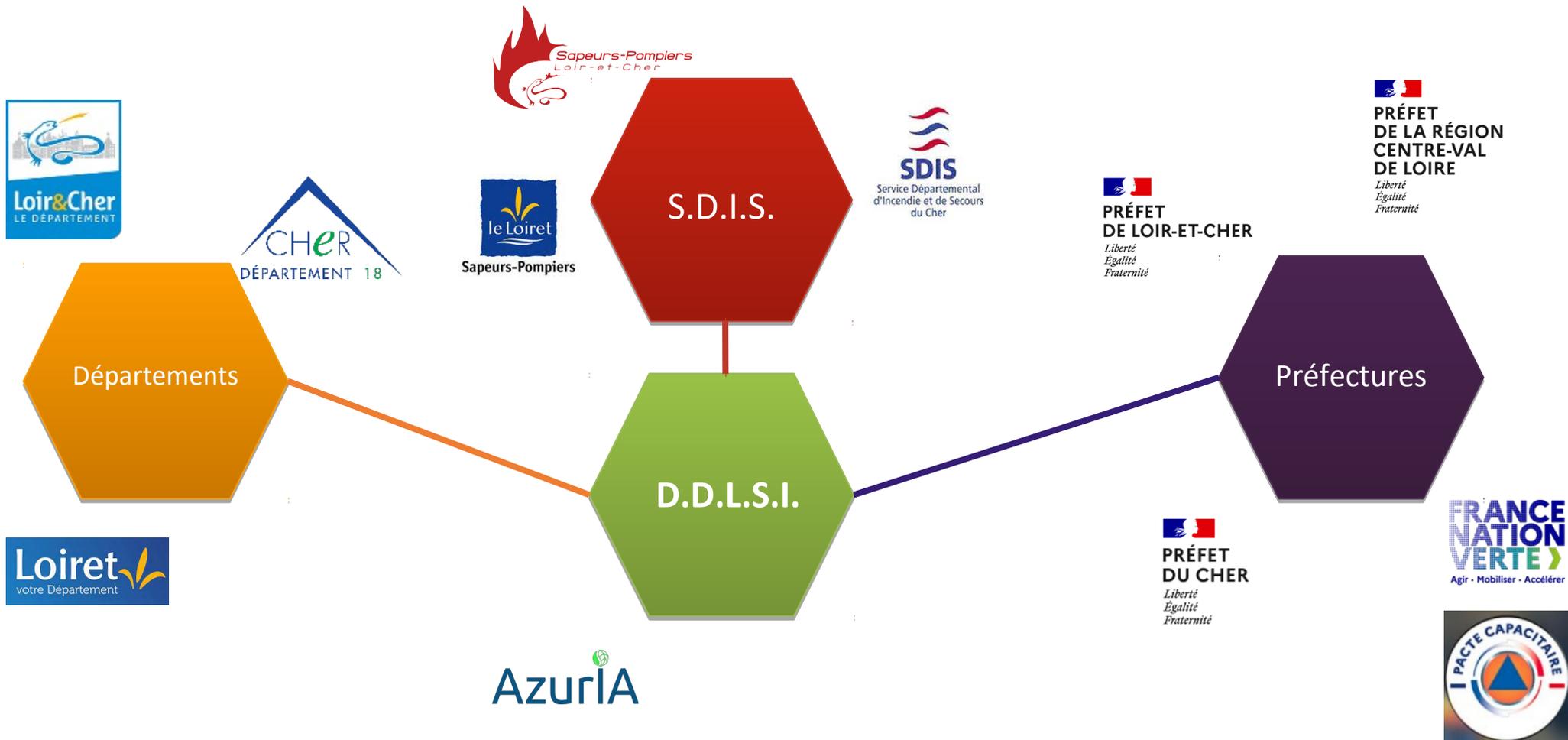
# Vers la surveillance de la Sologne





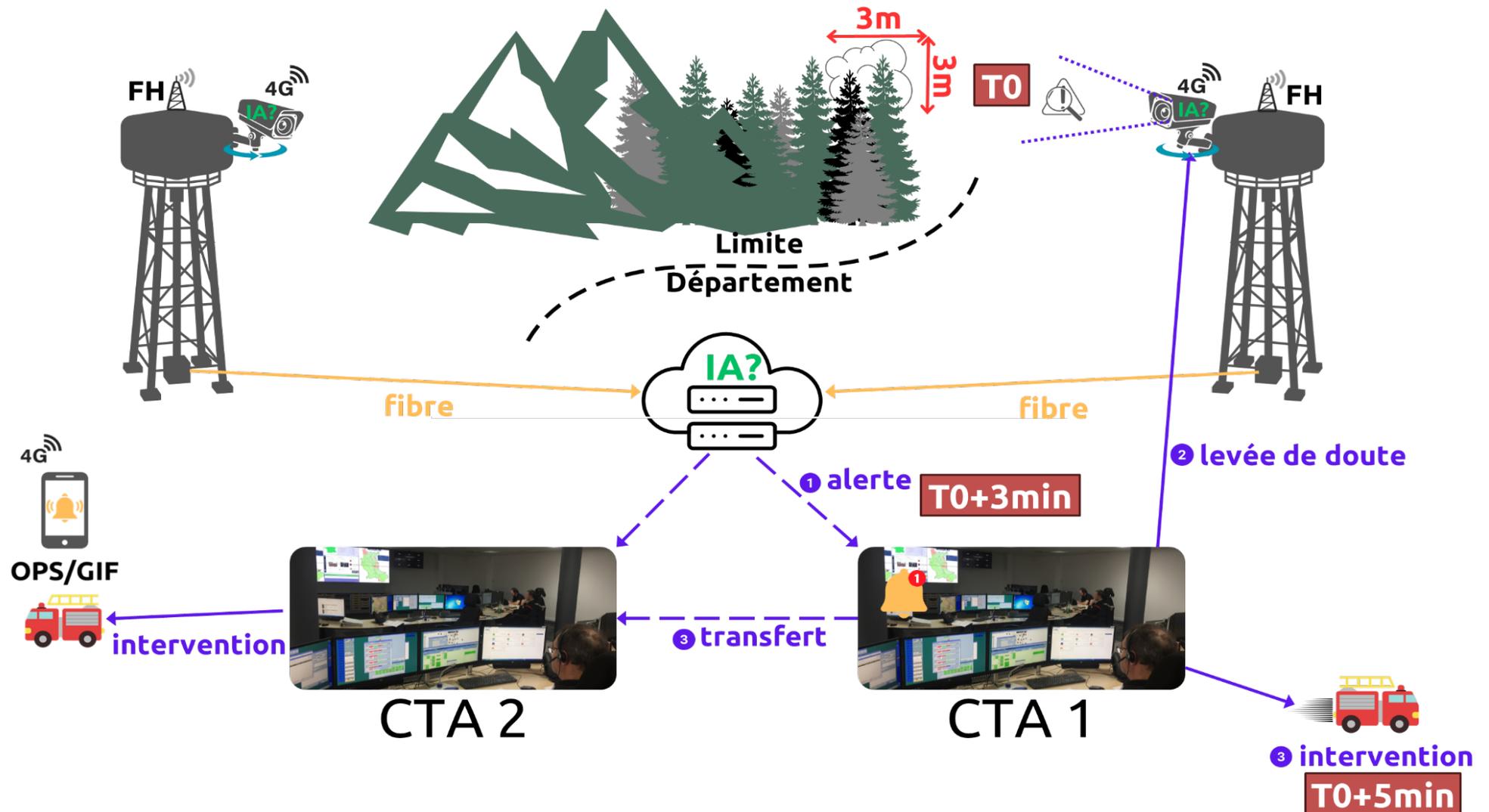
# Vers la surveillance de la Sologne

## Cartographie des acteurs



# Vers la surveillance de la Sologne

## Un dispositif pérenne et résilient



# TABLE RONDE 2

## Prévention du risque incendie

---

**Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)**

*M. François FAUCON*

*Chargé de mission défense des forêts contre les incendies*

“Déclinaison de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) dans les territoires”

---



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)

Depuis la Loi du 10 juillet 2023, le PDPFCI devient opposable dans différentes situations :

- Droit de préemption par les communes de parcelles forestières si le massif est classé et si le PDPFCI fait bien mention de ce massif
- La création de pare-feu devient un défrichage soumis ou non autorisation. Pour être exonéré d'autorisation, le pare-feu doit faire partie d'une stratégie de défense d'un massif (et non d'une propriété) => stratégie qui est normalement annexée au PDPFCI ou préalablement validée par la sous-commission « feux de forêt, landes, maquis et garrigue »



## Arrêté brûlages et activités

Parmi les mesures possibles, on retrouve :

- Suspension/encadrement d'activité agricole ou forestière, mise à disposition de moyens
- Restriction d'accès aux massifs forestiers
- Encadrement des manifestations
- Encadrement sur l'apport de feu à proximité



Les 3 arrêtés préfectoraux se ressemblent (base AP 37) mais des singularités demeurent :

- automatisme ou non des mesures prévues dans l'AP
- mesures applicables à l'ensemble du département ou infra-départemental
- AP  $\pm$  restrictifs
- Organisation/pilotage des contrôles : qui contrôle quoi, quand et où
- Réactivité pour la mise en œuvre des mesures (fermeture de massifs, annulation de manifestations)
- Prise en compte du nouveau Art L. 131-1-1 interdiction de fumer => le préfet doit définir les modalités d'interdiction (calendaire ou niveau de risque)

Possibilité de mesures contre productives ou en contradiction avec d'autres mesures ou arrêtés en vigueur : décaler les horaires de travail en période de risque et AP bruit

# Les Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Pour les massifs classés, tampon de 200m au-delà du périmètre forestier

## Dans le Code forestier :

- 50m autour de chaque constructions, chantiers, installations de toute nature
- SEVESO : OLD portées à 100m
- Intégralité terrain en zone U ou ZAC, camping, etc...

## A la main du préfet :

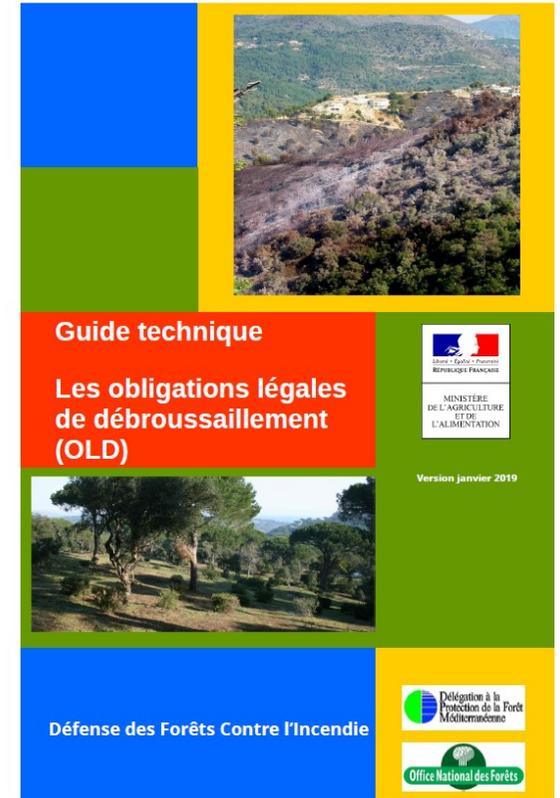
### *Enjeux localisés (surfaciques) :*

- chemin pour accéder au bâti concerné par une OLD
- mesures sylvicoles

### *Enjeux grands linéaires :*

- routes
- réseau électrique aérien (RTE, Enedis)
- SNCF, LGV, train touristique, vélorail

Un propriétaire A doit aller débroussailler chez un propriétaire B après son accord, si refus => transfert de la responsabilité à B (informer le maire)



# Urbanisme

Contentieux possibles pour les permis de construire ou d'aménager :

- Parcs photovoltaïques => prescriptions particulières liées aux OLD ou aux SDIS + circulaire MTECT du 1<sup>er</sup> juin 2023 : maîtrise foncière des OLD
- Inconstructibilité ou prescriptions particulières pour la construction ou l'extension dans ou à proximité de forêt en invoquant le R. 111-2 du code de l'urbanisme
- Établissement d'accueil du public (camping) et prise en compte du guide du MTECT de mars 2023



# TABLE RONDE 2

## Prévention du risque incendie

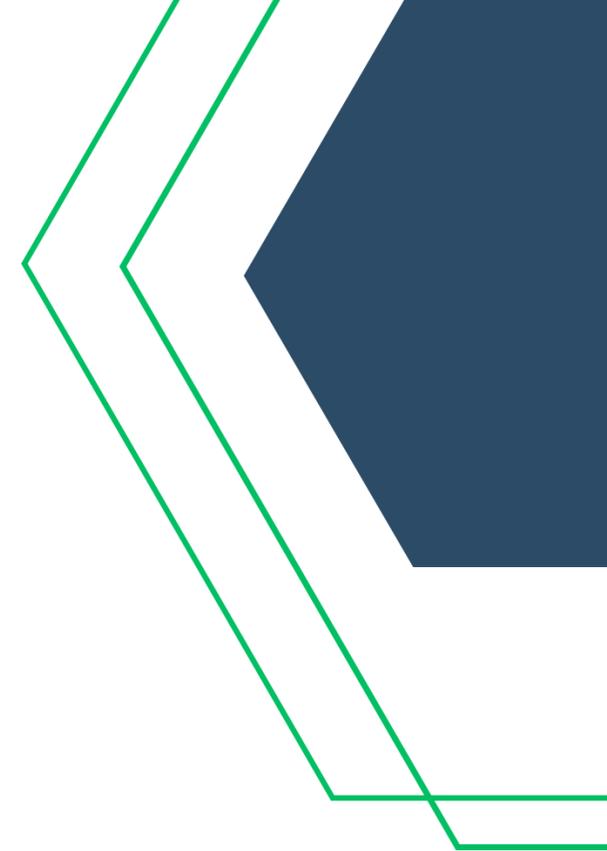
---

### Tribunal judiciaire d'Orléans

*Mme Emmanuelle BOCHENEK  
Procureure de la République*

"Typologie des infractions et responsabilité pénale"

---



# TABLE RONDE 2

## Prévention du risque incendie

---

**Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)**  
*M. François FAUCON - Chargé de mission défense des forêts contre les incendies*  
"Cadre réglementaire de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI)"

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS)**  
*Colonel Thierry ROBERT - Directeur départemental adjoint du SDIS 41*  
"RETEX feu de forêt de Souesmes et vers la surveillance de la Sologne"

**Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire (DDT)**  
*M. François FAUCON*  
"Déclinaison de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) dans les territoires"

**Tribunal judiciaire d'Orléans**  
*Mme Emmanuelle BOCHENEK - Procureure de la République*  
"Typologie des infractions et responsabilité pénale"

